

↳ LA NORME RT 2012

La RT 2012 est une réglementation destinée à rendre très performantes toutes les constructions neuves sur le plan énergétique, et à fixer une limite maximale à la consommation d'énergie pour les solutions de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation.

QU'EST-CE QUE LA RT 2012 ?

- Cette norme a été élaborée en 2012 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2013.

La norme RT 2012 a plusieurs objectifs :

- rendre très performantes toutes les constructions neuves sur le plan énergétique,
- fixer une limite maximale à la consommation d'énergie pour les solutions de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation.
- encourager le développement des nouvelles technologies en imposant au moins une source d'énergie renouvelable.

PLUSIEURS ÉTAPES



- Pour que votre future maison individuelle soit conforme à la norme RT 2012, les équipes Artis entament une réflexion dès sa conception :
- Vérifier que la surface des baies vitrées soit supérieure à 1/6 de la surface de plancher afin de favoriser les apports solaires, que ce soit pour chauffer mais également pour éclairer,
- Orienter vos choix architecturaux et techniques dès la phase d'avant-projet,
- Surveiller l'orientation des ouvertures, l'utilisation de matériaux performants, la diminution des ponts thermiques (points faibles énergétiquement parlant).

Dès le permis de construire, le respect de la norme RT 2012 est obligatoire. Dans les démarches qui précèdent son dépôt, les équipes Artis établissent une attestation Bbio issue de l'étude thermique : cette attestation permet de vérifier que votre projet respecte les exigences de la norme RT 2012.

A la fin des travaux, un test d'étanchéité à l'air est réalisé dans votre maison. En effet, la norme RT 2012 impose le respect d'un seuil d'étanchéité : la perméabilité à l'air ne doit pas dépasser 0,6 m³/h.m².